



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°18.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Fabio LUNAZZI**, Maire,

Date de convocation :
15 avril 2026

Date d'affichage :
15 avril 2026

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

Etaients présents :

Madame **THEMIOT**, Monsieur **BERNARD**, Madame **HEBBAR**, Monsieur **LAPORTE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LAGNEZ**, Madame **PEIRE**, Monsieur **CHANAL**, Adjoints au Maire.

Monsieur **SAINTE-BEUVE**, Madame **MARTIN**, Monsieur **GIACALONE**, Madame **LORENZO**, Monsieur **WIESEN**, Monsieur **LICETTE**, Madame **LERNATOWSKA**, Monsieur **BRODIER**, Madame **BIET**, Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur **GEBAUER**, Madame **DOS RAMOS**, Monsieur **KOVAC**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **ESNEE**, Madame **LASHAB**, Monsieur **ROMERO**, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **SOUFFRANT** a donné pouvoir à Monsieur **LAGNEZ**
Madame **KATACHE** a donné pouvoir à Madame **THEMIOT**
Secrétaires de séance :

Monsieur **SAINTE-BEUVE** et Madame **DOS RAMOS**

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2026

RAPPORTEUR : Madame Sandrine THEMIOT

VU les articles L. 1612-2, L. 2121-29, L. 2312-1 et L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et ses décrets d'application ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

VU la Délibération n°7.02.2026 en date du 18 février 2026 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 sur la base du rapport de présentation ;

CONSIDERANT le travail préparatoire réalisé le 10 avril 2026, après l'installation de la nouvelle équipe municipale et dans l'attente de la mise en place de la commission des finances ;

CONSIDERANT les échanges intervenus et les ajustements apportés ;

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** d'adopter le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2026, ainsi que les annexes budgétaires y afférentes ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 29 avril 2026*



Le Maire

Fabio LUNAZZI

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*